



Degat au niveau de la copropriété

Par juju159

Bonjour,

J'ai mon arbre qui est tombé sur le lampadaire appartenant à la copropriété en Mai dernier à cause d'une tempête.

Je viens de recevoir une copie la facture. Je voulais savoir qui doit payer? La copropriété ou moi? A savoir que l'arbre était déjà présent quand j'ai acheté ma maison (Je ne sais pas si ça a une importance)

Merci pour votre réponse :)

Par ESP

Bonjour,
Avez vous contacté votre assureur ?

Par juju159

Bonjour,

Si mon assurance rentre en jeux, je dois payer une franchise à peu près égale au montant des dégats ...

Cdt